

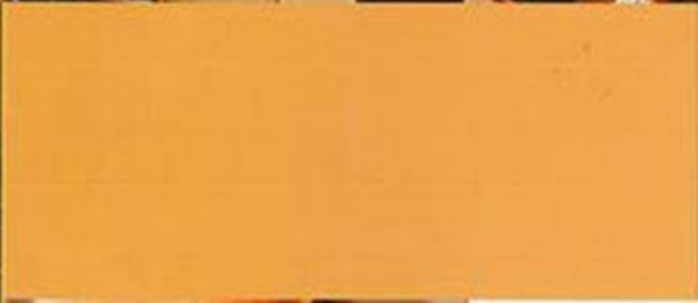
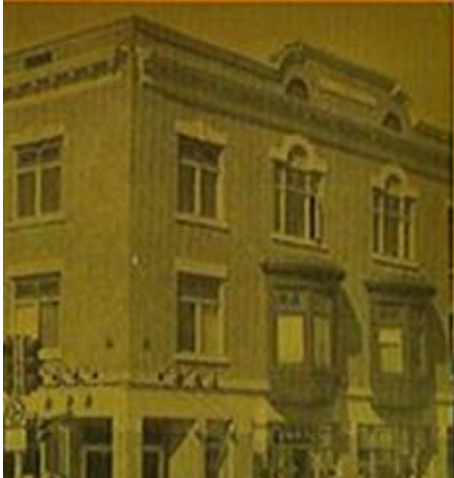


Rapport annuel 2018

Conseil de quartier
Des Châtel

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !





RAPPORT ANNUEL 2018

**CONSEIL DE QUARTIER
DES CHÂTELS**

Avril 2019

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	4
1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
2. MODIFICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS DE MANDAT	6
3. TERRITOIRE	7
4. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2018	8
5. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	10
ANNEXE 1 ÉTAT FINANCIER	11

MOT DU PRÉSIDENT

Chers(es) citoyens, citoyennes

Pour ma deuxième année à titre de président du conseil de quartier, je suis fier de vous présenter notre rapport annuel pour l'année qui vient de se terminer, soit 2018.

Lors de mon entrée en fonction à titre de président, je me suis fixé les différents objectifs suivants :

- **Visibilité du conseil de quartier**
- **Travail d'équipe**
- **Soutien à la population dans les différents dossiers**

En matière de visibilité et d'engagement, je ne peux que remercier les membres du conseil qui ont participé aux différentes tables de concertation tout au cours de l'année et ont fait preuve d'un engagement sans limites par leur présence, leur participation active et leur soutien par des commentaires et suggestions proactifs qui ont fait avancer de nombreux dossiers pour le bénéfice de nos concitoyens. À titre d'exemple qu'il suffise de mentionner nos suggestions et notre soutien dans les dossiers de l'Espace Innovation Chauveau ou du Transport structurant.

Toujours au cours de cette même année, votre conseil de quartier s'est prononcé et a émis des résolutions dans les dossiers suivants :

- **Espace Innovation Chauveau en tenant compte des points suivants sur ce développement commercial**
 - **Piste cyclable**
 - **Vocation récréative**
 - **Espaces verts**
 - **Hauteur des bâtiments**
 - **Zone tampon**
 - **Pollution sonore**
- **Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement du territoire et urbanisme**
- **Piscine Parc Chaumière (Pétition en cours)**
- **État de situation des parcs et projets à venir**
- **Table de concertation sur l'environnement**
- **Ajustements des limites du quartier Des Châtel**
- **Avis public dans les journaux**
- **Projet Panthera**
- **Projet de règlements modifiant le règlement de la Haute Saint-Charles sur l'urbanisme de plusieurs zones**
- **Zonage sur Innovation Chauveau Phase 1**
- **Projet aire verte École Notre-Dame des Neiges**
- **Projet Urbanisme zone 4160lp R.C.A.VQ 236 secteur sud-ouest Espace innovation Chauveau**
- **Projet barrage ruisseau Montchâtel**
- **Omnibus sur les matériaux et revêtements extérieurs.**

Par ailleurs, les membres ont participé à différentes consultations ou ateliers comme :

- **Politique de déneigement**
- **Politique des matières périssables et non périssables**
- **Environnement**
- **Politique de l'habitation**
- **Pour une ville en santé**

Vous admettez avec moi que, pour cette année 2018, le conseil des Châtelers n'a pas chômé et que l'importance de ces dossiers est non négligeable.

Bien entendu, l'implication et le travail fournis dans les différents dossiers ci-haut mentionnés n'auraient jamais eu lieu sans l'engagement des membres du Conseil de quartier Des Châtelers et il est de mon devoir de les remercier sincèrement pour leur grande implication. Sans eux, nous n'aurions jamais été aussi efficaces.

Je tiens aussi, en mon nom personnel et aussi au nom du conseil de quartier, à remercier M. Raymond Dion pour son soutien et son aide dans les différents dossiers actifs que nous avons connus au cours de cette même année, ainsi que M. Xavier Méthé-Mercier pour son indéfectible support dans la réalisation de notre mandat ainsi que Mme Isabelle Darisse et M. Maxime Gravel-Renaud pour leur grande efficacité à nous guider dans les dédales administratifs qui nous concernent. Aux citoyens qui nous appuient et qui nous font confiance, je vous remercie pour votre appui.

Louis Lefebvre, président du Conseil de quartier Des Châtelers

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'année 2018, le conseil d'administration du Conseil de quartier Des Châtel est composé comme suit :

M ^{me} Isabelle Chabot	
M. Jean-Claude Falardeau	
M ^{me} Katia Gaudreault	Administratrice cooptée
M ^{me} Louise Gosselin	Trésorière
M. Paul Guimont	
M. Louis Lefebvre	Président
M. Francis Lajoie	Secrétaire
M ^{me} Suzanne Walters	Vice-présidente

Membres sans droit de vote :

M. Raymond Dion	Conseiller municipal, district électoral Loretteville-Des Châtel
M ^{me} Dominique Tanguay	Conseillère municipale, district électoral Duberger-Les Saules
M. Maxime Gravel-Renaud	Conseiller en consultations publiques, Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
M ^{me} Lise Gagné	Secrétaire de soutien

Ayant obtenu des Lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), le conseil de quartier est un organisme consultatif créé conformément à la Charte de la Ville de Québec (L.R.Q., c. C-11.5) ainsi qu'au Règlement sur la constitution des conseils de quartier (R.V.Q., c. 213) et configuré conformément au Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q., c. F-1) en concordance avec le Règlement sur la politique de consultation publique de la Ville de Québec (R.R.V.Q., c. P-4). Il est l'interlocuteur privilégié de la Ville pour permettre aux citoyens de faire valoir leurs opinions et leurs intérêts.

Son conseil d'administration se réunit généralement une fois par mois et les rencontres sont publiques. Il y a toujours une période réservée aux questions et aux commentaires du public, de même qu'une autre réservée aux conseillers municipaux. Les conseillers municipaux participent aux réunions, mais n'ont pas le droit de vote.

Au cours de l'année 2018, outre son assemblée générale annuelle, le conseil de quartier Des Châtel a tenu 8 assemblées régulières.

Le conseil a maintenu une structure de fonctionnement basée sur le partage des responsabilités en formant des comités de travail « ad hoc » sur différents champs d'intérêt ou d'actualité.

MODIFICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS DE MANDAT

Au cours de l'année 2018, Mme Katia Gaudreault s'est jointe à l'équipe en présentant la liste de 10 signatures nécessaire pour être cooptée au sein du conseil. C'est avec un grand plaisir que les membres du conseil ont, à l'unanimité, entériné sa cooptation.

TERRITOIRE

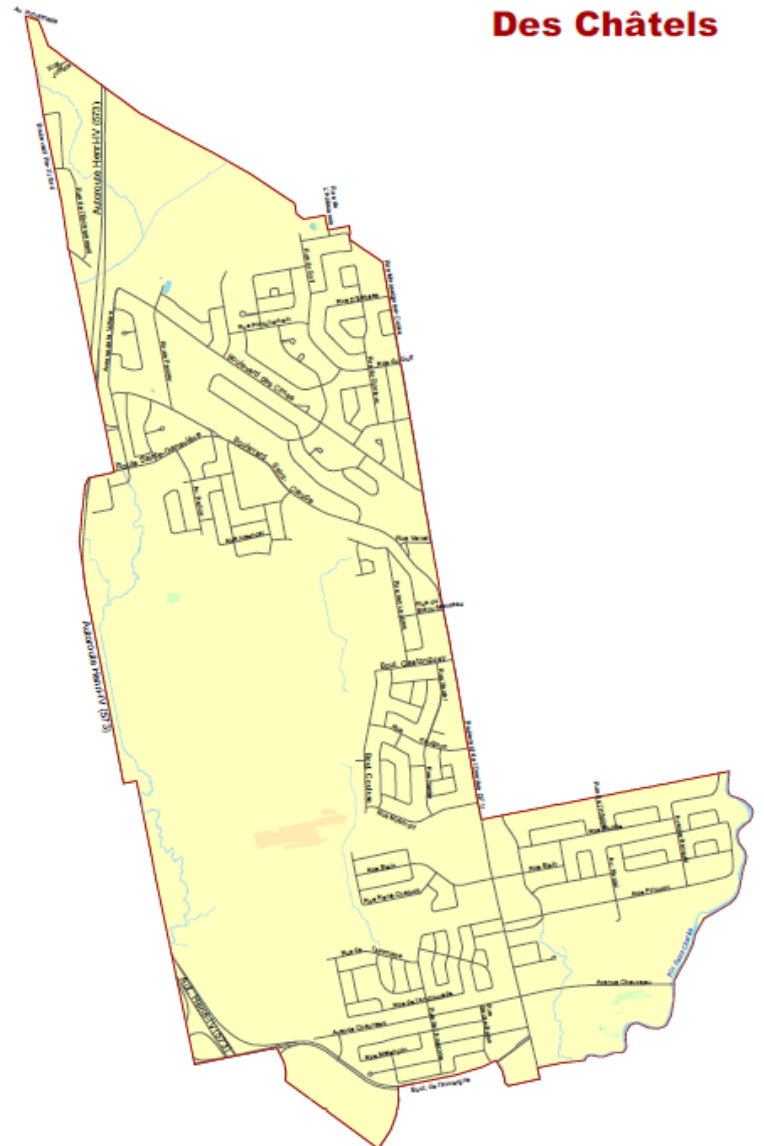
Le quartier Des Châtelés est un territoire couvrant une partie du district électoral Loretteville-Des Châtelés, une partie de celui de Duberger-Les Saules et une partie du district électoral de Val-Bélair. La plus grande partie du territoire se situe dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles à part une section décrite plus bas qui fait partie de l'arrondissement Des Rivières.

En gros, le quartier est délimité à l'ouest par l'autoroute Henri-IV, à l'est, en partie par le boulevard de l'Ormière et la rue Monseigneur-Cooke. Au sud, le boulevard de l'Auvergne trace la limite, excepté pour le Carrefour Neufchâtel qui est englobé dans le quartier Des Châtelés. Au nord, le parc Montchâtel marque la fin du territoire Des Châtelés avec les rues Paul-Kane et Jade.

Le secteur au sud de l'avenue Chauveau faisant partie du quartier Des Châtelés appartient à l'arrondissement Des Rivières.

Comme écrit plus haut, le boulevard de l'Ormière marque une frontière, sauf pour la portion comprise entre les rues Durand et Chauveau. La limite sera la rivière Saint-Charles. Au nord de la rue Durand, cette section revient au quartier de Loretteville.

Des modifications à la limite nord du quartier ont été proposées par résolution par les Conseils de quartier Des Châtelés et Val-Bélair afin d'harmoniser ces limites avec le cadre bâti existant. Ces modifications sont toujours en attente de l'approbation du conseil de ville.



RAPPORT DES ACTIVITÉS 2018

1) Réseau structurant de transport en commun (M^{me} Suzanne Walters)

Dans le cadre du dossier du Réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec, le conseil de quartier Des Châtelers a suivi l'évolution de ce dossier tout au long de l'année 2018. Plus particulièrement en participant à la séance d'information et de consultation publique sur ce sujet qui s'est tenue le 7 avril 2018 au centre Michel-Labadie.

Cette séance s'adressait plus particulièrement aux personnes habitant l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Environ 200 personnes étaient présentes lors de cet événement qui a duré trois heures.

Plusieurs personnes ressources de la Ville, du RTC et du Bureau d'études étaient présentes pour présenter le Réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec et répondre aux questions des participants. À cette même occasion, le maire de Québec monsieur Labeaume était aussi présent.

Les participants ont profité de cet événement pour faire part de leurs préoccupations et leurs inquiétudes. À ce sujet, messieurs Louis Lefebvre, président du conseil de quartier Des Châtelers, ainsi que Francis Lajoie, administrateur, ont pris la parole afin d'exprimer leur déception par rapport au projet du futur tramway. À l'effet que le parcours de celui-ci ne rejoint pas les quartiers au nord-ouest de la ville de Québec. Un défi important à tenir compte est « Comment la couronne nord se connectera-t-elle au tramway? »

De plus, il est compliqué de se rendre dans les secteurs Lebourgneuf, Beauport ou le centre-ville de Québec avec les services actuels du RTC. En dehors des heures de pointe, les autobus ne passent pas assez fréquemment et il faut parfois 2 ou 3 transferts d'autobus pour arriver à la destination désirée.

Enfin, dans le contexte de l'implantation d'un tramway, il serait important de prévoir des parcs de stationnement additionnels ainsi que l'ajout de parcours d'autobus et de « trambus » qui se relieraient entre autres au boul. Chauveau et au secteur Henri IV, incluant un parc-o-bus incitatif.

2) Habitation (M. Paul Guimond)

Projet de règlement omnibus relativement à plusieurs zones du quartier des Châtelers, R.C.A.6V.Q.218

Afin de tenir compte des préoccupations des citoyens concernant l'implantation de bâtiments isolés de 2 logements du groupe H1 (faux jumelés) qui a soulevé beaucoup de mécontentement au cours des dernières années, un projet de modification réglementaire a été préparé pour mieux encadrer ces projets de construction. Le projet de modification réglementaire a été soumis à une consultation publique lors de l'assemblée du conseil de quartier du 2 mai 2018. Le conseil de quartier a adopté la résolution 18-CA-13 recommandant au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de modification au règlement R.C.A.6V.Q.218. Le conseil d'arrondissement a adopté cette modification réglementaire lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2018.

Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 24001Cb, 24004Cb, 24007Cd, 24009Cb et 24011Mb - R.C.A.2V.Q. 238 (Omnibus sur les matériaux de revêtement extérieur)

Ce projet de modification à la réglementation concerne les matériaux de revêtement extérieur. Le projet de modification réglementaire a été soumis à une consultation publique lors de l'assemblée du conseil de quartier du 5 décembre 2018. Suite aux commentaires d'un citoyen particulièrement concerné, et au fait que les membres du conseil de quartier sont inconfortables avec les impacts des modifications demandées, le conseil de quartier a adopté la résolution 18-CA-29 recommandant au conseil d'arrondissement de ne pas adopter le projet de modification au règlement R.C.A.2V.Q.238 tel que présenté.

3) Démocratie municipale (M^{me} Louise Gosselin)

Il y a eu regroupement des conseils de quartier afin de donner notre opinion au sujet de la loi 122 sur la participation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Je me suis proposée comme déléguée du Conseil de quartier des Châtelers. Ce dossier a débuté en 2017. Le regroupement des conseils de quartier a fait parvenir un mémoire au ministre des Affaires municipales pour donner son avis concernant certains articles de la loi.

Par exemple, nous suggérons que soient mis en place des moyens pour consulter les citoyens si un projet risque de modifier la qualité de vie ou d'apporter des changements majeurs. Plus les enjeux sont grands, plus le projet devrait faire l'objet d'une participation active et ce, bien avant la prise de décision.

Il est demandé aussi qu'un délai minimum de trois semaines soit accordé afin que les citoyens puissent se documenter et être prêts à intervenir sur le sujet de la consultation publique.

Il est à noter que, pour le moment, rien ne remplace le référendum. Les municipalités, dont la Ville de Québec, doivent adopter une politique de participation publique qui répond aux exigences du règlement gouvernemental avant d'abolir le processus d'approbation référendaire en urbanisme. C'est le statu quo pour l'instant.

4) Table de l'environnement (Mme Louise Gosselin)

Un nouveau regroupement de conseils de quartier a été créé, un peu sur le modèle de la Table de concertation sur le vélo. Il y a maintenant une Table de concertation sur l'environnement, étant donné les diverses problématiques auxquelles les citoyens font face : qualité de l'air, manque d'arbres dans certains quartiers, îlots de chaleur, gestion des matières résiduelles, efficacité du transport en commun, préservation des terres agricoles et des milieux d'exception sont quelques sujets retenus. Nous voulons briser l'isolement des quartiers et parler d'enjeux qui nous concernent tous.

Je représente notre conseil de quartier, de même que d'autres personnes intéressées dans le conseil. Nous voulons activer les choses pour que l'environnement soit une priorité pour le gouvernement municipal.

5) Page Facebook (M. Francis Lajoie)

Le conseil a maintenu sa page Facebook qui demeure un moyen utile de communication avec les citoyens du quartier : elle compte maintenant 63 personnes abonnées à nos publications. Cependant, aucun événement n'a suscité, cette année, des pointes d'achalandage comparables à celles de l'an passé. Une réflexion concernant les moyens de faire en sorte que cette page devienne un incontournable pour les citoyens du quartier serait judicieuse. La publication d'une plus grande part de matériel original pourrait être une solution à envisager mais elle suppose un certain degré de liberté de rédaction accordée à la personne responsable de la page ou la mise sur pied d'un comité de rédaction.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le mercredi 4 avril 2018 en présence de quelques citoyennes et citoyens. Il y a eu dépôt et ratification du rapport annuel 2017.

ANNEXE 1 - ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL DE QUARTIER DES CHÂTELS
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

Date	Chèque #	Description	Retraits	Dépôts
07-févr.	156	Frais de dépl+ encre (LG) 25\$ passé en 2017; reste 2,59	2,59 \$	
07-févr.	158	Frais de secrétariat	85,00 \$	
07-mars	159	Souper de travail (Louis L)	76,55 \$	
07-mars	160	Lancement transport structurant (Louis L)	42,72 \$	
13-mars	Sans onjet	Subvention		\$1 275,00
08-mai	163	Frais de secrétariat 7 mars '18	85,00 \$	
30-mai	164	Frais de secrétariat Ass. gén. annuelle '18	100,00 \$	
06-juin	165	Frais de secrétariat PV 2 mai '18	85,00 \$	
06-juin	166	Colloque Pour une ville en santé (LG)	47,44 \$	
06-juin	167	Frais de registraire	34,00 \$	
06-juin	168	Bouteilles d'eau	8,00 \$	
05-sept.	169	Frais de secrétariat PV 6 juin '18	90,00 \$	
03-oct.	170	Frais de secrétariat 5 sept '18	90,00 \$	
06-déc.	171	Bouteilles d'eau	11,90 \$	
06-déc.	172	Frais de secrétariat PV 3 octobre '18	90,00 \$	
06-déc.	173	Frais de secrétariat PV 7 novembre '18	90,00 \$	
Total			938,20 \$	1 275,00 \$

Surplus (déficit)	336,80 \$
Encaisse au 31 décembre 2017	225,84 \$
Encaisse au 31 décembre 2018	562,64 \$

Sommaire des dépenses:	
Frais de secrétariat:	715 \$
Colloque, présentations:	90 \$
Souper de travail:	75 \$
Registraire des entreprises:	34 \$
Eau:	20 \$